

Porteuses de vie : démystifier la réalité des femmes porteuses



La réalisatrice Madeleine Cantin déboulonne avec sa nouvelle série documentaire certains mythes tenaces concernant les femmes porteuses. PHOTO : GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO / NATALIA KUZINA

Radio-Canada

Publié le 11 avril 2023

Alors que le Québec s'apprête à légiférer sur le recours aux femmes porteuses, la réalisatrice Madeleine Cantin tente de déboulonner certains mythes tenaces sur la gestation pour autrui dans la série documentaire *Porteuses de vie*, qui sera diffusée à Canal Vie dès le 13 avril et qui est également accessible sur Crave. Le Québec est la seule province au Canada où le recours aux femmes porteuses n'est pas encadré par la loi. La pratique n'est pas illégale, mais les ententes conclues entre ces femmes et les parents d'intention (ceux et celles qui souhaitent avoir un enfant) n'ont aucune valeur légale.



Canal Vie | Porteuses de vie (bande-annonce) from RP Bell Média on Vimeo.

Le [projet de loi 12, déposé le 23 février par le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette](#), vise notamment à reconnaître et à encadrer la grossesse pour autrui, afin de protéger les intérêts de l'enfant et de protéger les femmes porteuses – un terme maintenant privilégié devant mères porteuses parce qu'il est plus fidèle à la réalité.

On associe la grossesse à la maternité, mais les femmes porteuses elles-mêmes ne se perçoivent pas comme les mères des enfants. C'est pourquoi le langage a évolué, a expliqué dimanche soir à Tout le monde en parle Isabel Côté, professeure à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la procréation pour autrui et les liens familiaux. Rappelons par ailleurs que toute rémunération pour la gestation pour autrui est interdite au Canada, bien que le remboursement de certaines dépenses liées à la grossesse soit permis.

Des besoins qui se rejoignent

Si ce n'est pas pour l'argent, qu'est-ce qui motive donc les femmes porteuses à vouloir revivre l'aventure intense de la maternité ?

Plusieurs femmes le font un peu par égoïsme, parce qu'on veut revivre le plaisir de la grossesse, a expliqué la femme porteuse Marie-Claude Corbeil, également de passage à Tout le monde en parle.

Cette dernière, qui était déjà mère de trois enfants, a porté trois enfants supplémentaires pour autrui et est actuellement en processus pour offrir un deuxième enfant à un couple, malgré trois fausses couches et un accouchement qui a failli lui coûter la vie. Pourquoi tant de dévouement ?

Je m'étais tout le temps dit que j'aurais quatre enfants, mais après la troisième, je me suis séparée, donc je n'ai pas vécu la dernière grossesse... J'avais envie de

revivre la grossesse, mais je ne voulais plus de bébé, explique Marie-Claude Corbeil.

Pour d'autres femmes porteuses, il s'agit simplement d'un désir de redonner au suivant, comme pour Marie-Ève Lamothe, qui témoigne dans le premier épisode de la série. Moi j'ai eu de l'aide pour avoir mes enfants, ma conjointe a eu de l'aide pour avoir sa fille. En étant une femme lesbienne, automatiquement, j'avais une problématique, explique-t-elle.

J'ai reçu de l'aide ; pourquoi ne pas, à mon tour, donner ce que j'ai reçu ?

Autant de situations qu'il y a de familles

Du côté des parents d'intention, il existe autant de situations qu'il y a de familles, selon Kevin-Kyle Lambert, père de trois enfants conçus en ayant recours à une femme porteuse. Pour lui et son conjoint, il était inconcevable d'avoir recours à l'adoption.

Trop souvent quand on est un couple homoparental, les gens veulent par défaut qu'on aille vers la DPJ ou vers l'adoption. Mais moi, je trouve que, qu'on soit gai ou hétéro, ce n'est pas mon choix à moi : je n'ai pas choisi de ne pas pouvoir porter d'enfant, a-t-il expliqué en entrevue avec Guy A. Lepage.

La gestation pour autrui me permettait d'avoir, avec mon conjoint, ce qu'il y a de plus proche pour nous d'une famille qui nous ressemble.



Kevin-Kyles Lambert (deuxième à partir de la droite), son conjoint et leurs trois garçons
PHOTO : BELL MEDIA

Je veux qu'on m'appelle maman

Parfois, les raisons qui poussent les gens à penser à la gestation pour autrui sont plus dramatiques. La série s'ouvre d'ailleurs sur le témoignage poignant d'Amélie

Lemieux, mère de Norah et de Romy Carpentier, deux petites filles qui ont perdu la vie en 2020 aux mains de leur père, et ex-conjoint d'Amélie, Martin Carpentier.

À cause d'une ablation de l'endomètre survenue neuf mois avant la mort de ses filles pour des raisons médicales, Amélie Lemieux ne peut plus enfanter. Elle a décidé d'avoir elle aussi recours à une femme porteuse.



Amélie Lemieux / PHOTO : BELL MEDIA

J'aimerais ça être une maman concrète à nouveau. Faire des nuits blanches, aller à l'école, faire des boîtes à lunch... J'aime être une maman, vraiment, et ça me manque. Je veux qu'on m'appelle maman.

La série *Porteuses de vie*, qui compte 8 épisodes de 30 minutes, sera diffusée dès jeudi à 20 h sur les ondes de Canal Vie. Elle est également offerte sur Noovo.ca et sur la plateforme Crave.